MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche (BE2FR)** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des établissements et des contrats (BEC)**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2022-917** **15/12/2022**

Date de mise en application : 15/12/2022
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : établissement, au titre de l'année 2023, d'une liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole.

Destinataires d'exécution
Administration centrale Services déconcentrés Etablissements publics d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Autres structures accueillant les agents du ministère de l'agriculture Réseau d'appui aux personnes et aux structures Organisations syndicales (pour information)

Résumé : la présente note de service fixe, pour les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole, la procédure visant à l'établissement, pour l'année 2023, d'une liste d'aptitude exceptionnelle d'accès au corps de professeur de l'enseignement supérieur agricole.

Textes de référence :- décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié, portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissement d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- décret n° 2022-398 du 18 mars 2022 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole ;
- note de service relative aux lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture;
- arrêté du 5 décembre 2022 pris en application de l'article 3 du décret no 2022-398 du 18 mars 2022 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole au titre de l'année 2023.

La loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur a engagé des mesures en faveur de l'attractivité des métiers de la recherche, structurée autour de leur revalorisation, d'une plus grande mobilité et de perspectives de carrière élargies. Dans ce cadre, le protocole d'accord d'amélioration des carrières et des rémunérations, signé le 12 octobre 2020, prévoit la création d'une voie temporaire, pendant cinq ans, de promotion interne des maîtres de conférences dans le corps des professeurs par la voie de nominations au choix.

La présente note de service fait appel à candidatures pour ces avancements dans le corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole au titre de l'année 2023, des maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole.

I- Conditions de promouvabilité

Peuvent être candidats et inscrits sur la liste d'aptitude d'accès à la 2ème classe de professeur de l'enseignement supérieur :

1- **Les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole** :

- hors classe ;
- ou de classe normale comptant **au moins dix ans** de services effectifs dans ce corps,

2 **Et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR)** (ou dispensés de la possession de l'habilitation à diriger des recherches dans les conditions fixées au II de l'article 37 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 et selon la procédure ci-dessous).

Les conditions sont appréciées au 1er janvier 2023.

II- Nombre de promotions au titre de 2023

Au titre de l'année 2023, huit nominations sont possibles.

Les promotions respectent une proportion de trois quarts des nominations de maîtres de conférences hors classe et d'un quart de nominations de maîtres de conférences de classe normale.

Elles seront prononcées avec une date d'effet au 1er septembre 2023. Les intéressés sont classés selon les modalités prévues par le décret n°2022-398 susvisé (annexe 7).

III- Procédure et calendrier

Le calendrier suivant devra être respecté. **Le non-respect par le candidat des dates entraînera le rejet de la demande d'avancement concernée.**

Les coordonnées des destinataires figurent en annexe 1 de la présente note.

1- Au plus tard **le vendredi 6 janvier 2023**, le candidat adresse à son établissement par voie électronique uniquement (format .pdf):

- sa fiche de candidature (annexe 2) ;
- la preuve de la possession de l'habilitation à diriger des recherches ou, le cas échéant, sa demande de dispense adressée à sa section CNECA de rattachement et accompagnée de tous les justificatifs. L'établissement adresse cette dernière dans les plus brefs délais au président de la section CNECA concernée, en mettant en copie le service des ressources humaines (BE2FR) et la DGER (BEC).

2- Après vérification de l'éligibilité des candidats à la promotion (notamment en cas de demande de dispense), l'établissement identifie, dans la liste des promouvables déposée sur la plateforme Osmose, les agents ayant fait acte de candidature, au plus tard **le vendredi 13 janvier 2023.**

3- Le candidat adresse son rapport d'activité (document au format pdf), accompagné de la fiche-résumé (au format .pdf), à son établissement au plus tard **le vendredi 10 mars 2023.**

Ce rapport est celui prévu à l'article 7 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministère chargé de l'agriculture :
« Chaque enseignant-chercheur établit, conformément aux directives définies par le ministre chargé de l'agriculture, au moins tous les quatre ans et à chaque fois qu'il est candidat à une promotion, un rapport d'activité. Ce rapport tient compte de l'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur et de leurs éventuelles évolutions et contient notamment toutes informations concernant les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article 3.
Le directeur de l'établissement émet un avis sur les activités d'enseignement et les tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'intéressé ; cet avis est joint au rapport et communiqué à l'intéressé.
Ce rapport est demandé à l'intéressé à l'occasion d'un changement de corps, d'une demande de mutation ou d'intégration au terme d'une période de détachement. »

Le rapport d'activité et la fiche-résumé sont à rédiger en tenant compte des recommandations de l'annexe 3 de la présente note[1].

La demande d'examen conjoint du dossier par la section 10 est ouverte à tout enseignant-chercheur appartenant aux sections 1 à 9, ayant ou ayant eu récemment exerçant des fonctions administratives ou d'organisation pédagogique ou scientifique[2] représentant au moins 50% de son activité. Le candidat peut, sous réserve de transmettre un courrier justifiant la demande, être évalué conjointement par sa section de rattachement et par la section 10. L'intéressé ne sera toutefois classé que dans la section où il est inscrit.

Le nom des fichiers en version PDF sera indiqué comme suit (conserver 23 pour année 2023, remplacer XX par le numéro de la section CNECA concernée) :

23_CnecaXX_PR2_Nom_Prénom_RA.pdf
23_CnecaXX_PR2_Nom_Prénom_Résumé.pdf
23_CnecaXX_PR2_Nom_Prénom_examen conjoint.pdf

[1] *Recommandations révisées en juillet 2022*
[2] *Au sens du 2° de l'article 2 du décret n° 92-172*

4- L'établissement remet à l'agent **en retour un accusé de réception du rapport**, selon le modèle joint (annexe 4).

5- **Au plus tard le lundi 13 mars 2023**, l'établissement, via la plateforme Osmose dédiée :

- identifie, dans la liste des promouvables, les candidats ayant déposé un rapport dans les délai impartis;
- dépose les rapports en version PDF dans le dossier correspondant à la promotion et à la section CNECA de l'agent.

Important : *l'établissement conserve une copie informatique ou matérielle du rapport et de la fiche-résumé.*

6- Le directeur d'établissement formule un avis motivé sur la demande d'avancement de l'enseignant-chercheur, au regard des activités d'enseignement et des tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité, en renseignant la fiche selon le modèle joint (annexe 5).

Le nom du fichier d'avis motivé du directeur sera indiqué comme suit (conserver 23 pour année 2023, remplacer XX par le numéro de la section CNECA concernée) :

23_CnecaXX_PR2_Nom_Prénom_AvisDir.pdf

L'établissement dépose l'avis motivé du directeur sur la plateforme Osmose **au plus tard le vendredi 24 mars 2023,** dans le dossier correspondant à la promotion et à la section CNECA de l'agent.

7- Les présidents des sections CNECA déposent sur la plateforme Osmose les procès-verbaux de classement signés **au plus tard le mardi 6 juin 2023.**

Les grilles utilisées par les membres de la CNECA pour évaluer et classer les dossiers de candidature sont présentées en annexe 6.

8- Les réunions d'avancement se tiendront le **mardi 27 juin 2023**.

Pour le ministre,
et par délégation,
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,
Jérôme COPPALLE

Pour le ministre,
et par délégation,
le chef du service des ressources humaines,
Xavier MAIRE

ANNEXE 1 : Coordonnées des destinataires

I - Pour le Ministère chargé de l'agriculture :

SG/SRH/SDCAR/BE2FR :
Secrétariat général – Service des ressources humaines (SRH), Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération, Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche
Danielle MILLIOT Tel : 01.49.55.55.20 - enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr

DGER/SESRI/SDES/BEC :
Direction générale de l'enseignement et de la recherche, Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Sous-direction de l'enseignement supérieur, Bureau des établissements et des contrats :
Yannick CHENE - Tél : 01 49 55 48 73 - sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr

II – Pour la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA) :

Sections	Présidents PR	1ers vice-présidents PRU/DR	2èmes vice-présidents MC	Assesseurs MC/CR
1- biochimie, biologie moléculaire et cellulaire	DESFONTIS Jean-Claude jean-claude.desfontis@oniris-nantes.fr	ISSAD Tarik tarik.issad@inserm.fr	LAYEC Séverine severine.layec@inrae.fr	BONNET-GARNIER Amélie amelie.bonnet-garnier@inrae.fr
2- Milieux, organismes populations	CANNAVO Patrice patrice.cannavo@agrocampus-ouest.fr	DUPONNOIS Robin robin.duponnois@ird.fr	HAMELIN Frédéric frederic.hamelin@agrocampus-ouest.fr	HULOT Florence florence.hulot@u-psud.fr
3-Mathématiques, physique, informatique, génie des procédés	CUQ Bernard bernard.cuq@supagro.fr	MARTIN-MAGNIETTE Marie-Laure marie-laure.magniette@inrae.fr	COINTAULT Frédéric frederic.cointault@agrosupdijon.fr	SENGA KIESSE Tristan tristan.senga-kiesse@inrae.fr
4-Chimie, Technologie, science des aliments	FEDERIGHI Michel michel.federighi@vet-alfort.fr	DEGRAEVE Pascal pascal.degraeve@univ-lyon1.fr	LERICHE Françoise francoise.leriche@vetagro-sup.fr	JEGOU Sandrine sandrine.jegou@univ-reims.fr
5- Production végétale	VAL Florence florence.val@agrocampus-ouest.fr	PIUTTI Séverine severine.piutti@univ-lorraine.fr	BARLOY Dominique dominique.barloy@agrocampus-ouest.fr	FUMANAL Boris boris.fumanal@uca.fr
6- Production animale	MOUNIER Luc luc.mounier@vetagro-sup.fr	BAUMONT René rene.baumont@inrae.fr	BERTHELOT Valérie valerie.berthelot@agroparistech.fr	VACANT
7 – Pathologie générale animale	BOUSQUET-MELOU Alain a.bousquet-melou@envt.fr	OUGUERRAM Khadija Khadija.Ouguerram@univ-nantes.fr	ABADIE Jérôme jerome.abadie@oniris-nantes.fr	GREGOIRE Nicolas nicolas.gregoire@univ-poitiers.fr
8 – Pathologie clinique animale	GUATTEO Raphaël raphael.guatteo@oniris-nantes.fr	LE TOURNEAU Thierry thierry.letourneau@chu-nantes.fr	BENCHARIF Djemil djemil.bencharif@oniris-nantes.fr	JULLIEN Jérôme jerome.jullien@inserm.fr
9- Sciences économiques sociales et humaines	HUCHET Maryline marilyne.huchet@agrocampus-ouest.fr	NGUYEN Phu pnguyenvan@parisnanterre.fr	ALONSO UGAGLIA Adeline adeline.ugaglia@agro-bordeaux.fr	HANNACHI Mourad mourad.hannachi@inrae.fr
10- Animation et administration	BRUGERE Hubert hubert.brugere@envt.fr	LAFFAILLE Pascal pascal.laffaille@ensat.fr	LECOMTE Catherine catherine.lecomte@agroparistech.fr	VALLET Virginie virginie.vallet@univ-rennes1.fr

ANNEXE 2 : Fiche de candidature

La présente fiche de candidature est à retourner par le candidat à l'établissement **au plus tard le vendredi 6 janvier 2023**.

Après vérification de l'éligibilité des candidat(e)s à la promotion, l'établissement signalera au ministère chargé de l'agriculture, via la plateforme Osmose, la liste des agents ayant fait acte de candidature, au plus tard le **vendredi 13 janvier 2023.**

La transmission de cette fiche hors-délai rendrait la demande irrecevable

LISTE D'APTITUDE D'ACCES A LA 2ème CLASSE DES PROFESSEURS

NOM : **PRENOM :**

AFFECTATION :

GRADE ACTUEL :

Date d'entrée dans le corps :

Détenteur de la HDR : □ oui. Le cas échéant, date d'obtention (joindre un justificatif)

□ non, avec demande de dispense (joindre les justificatifs)

CNECA - Section d'appartenance n° :

Demande d'examen conjoint par une autre section CNECA (article 16 du décret n° 92-172 du 21 février 1992) : OUI – NON si OUI, section n° : .

Il est nécessaire de joindre à l'envoi du rapport d'activité un courrier justifiant la demande d'examen conjoint, adressé aux présidents ou vice-présidents des sections concernées. Un examen conjoint par la section n°10 n'est recevable que pour les enseignants-chercheurs exerçant des fonctions administratives ou d'organisation pédagogique au sens du 2° de l'article 2 du décret n° 92-172 du 21 février 1992[1].

- **LE CLASSEMENT EST EFFECTUE PAR LA SECTION D'APPARTENANCE.**

Attention : le changement de section ne peut intervenir lors de la remise du rapport d'activité. Au plus tard à la date du dépôt de la présente fiche de candidature à l'avancement, l'enseignant-chercheur qui souhaite changer de section aura fait une demande conjointe au président de sa section ainsi qu'au président de la section dans laquelle il souhaite être inscrit et aura obtenu l'accord des deux présidents sollicités. L'accord de chaque président aura été transmis par l'enseignant-chercheur au SRH du Ministère (enseignementsup.sg@agriculture.gouv.fr) et à la DGER (sdes-concours-ec.dger@agriculture.gouv.fr), avec copie à la DRH de l'établissement de l'agent.

□ **Je suis candidat à liste d'aptitude d'accès à la 2ème classe des professeurs au titre de l'année 2023**

□ J'ai pris connaissance des modalités à remplir pour que ma candidature devienne effective. J'adresserai le rapport d'activité et les documents annexes pour le **vendredi 10 mars 2023 au plus tard** à mon établissement.

Visa du directeur : Date de la demande :

Signature de l'intéressé(e)

[1] *Ces fonctions doivent représenter au moins 50 % de l'emploi du temps de l'enseignant-chercheur pour que la section n°10 puisse valablement émettre un avis.*
Il est rappelé que les fonctions administratives exercées dans le cadre du Département font partie intégrante de l'activité disciplinaire.

ANNEXE 3 :

PREAMBULE

Pour la rédaction du rapport d'activité des maîtres de conférences en vue de l'accession, par une voie temporaire, au corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole (décret n° 2022-398 du 18 mars 2022) *(version du 13 Juillet 2022)*

La CNECA demande à chaque candidat de présenter son rapport d'activité selon le modèle habituel (annexe ci-dessous, accompagné d'une fiche résumé avec les 5 réalisations marquantes en 2 pages), en insistant toutefois sur les éléments ci-dessous qui entreront, plus spécifiquement, dans l'évaluation de l'aptitude à intégrer le corps des professeurs :

- Présentation des activités de l'ensemble de la carrière du candidat
- Missions de responsabilité telles que :
 - Responsabilités pédagogiques ou de modules d'enseignement, implication dans des actions d'innovation pédagogique et/ou de création d'enseignement, …
 - Responsabilités et ou animation de programme de recherche, (montage de projet, recherche de financements, coordination, …)
 - Responsabilités et/ou animation d'équipe, d'Unité de recherche, de Département d'enseignement, …
 - Responsabilités administratives, …
- Accomplissement de mobilités, conformément à l'article 50 du décret n°92-1
- Encadrements d'étudiants en formation initiale (activités pédagogiques) et en recherche (master, doctorat, …)
- Investissement dans des tâches extérieures reconnues, et dans des actions de conception, d'organisation et de participation à des réseaux d'envergure nationale et internationale,
- Missions d'expertise nationale ou internationale et d'appui aux politiques publiques,
- Implication au service du collectif

De plus, la CNECA invite le candidat à porter une attention particulière à la rédaction de la partie concernant la réflexion sur ses activités passées et sur les perspectives proposées en tant qu'éventuel futur professeur, avec la présentation d'un projet synthétique en matière d'enseignement, de recherche et d'autres activités qui devra montrer la motivation argumentée du candidat.
La taille de ce rapport d'activité en vue de l'accession, par une voie temporaire, au corps des professeurs, est portée à **25 pages** pour permettre de développer la réflexion sur les activités passées, les perspectives et le projet synthétique.

La couverture du rapport d'activité doit mentionner : nom, prénom, « Rapport d'activité », année, section CNECA.
L'ensemble est compilé au format pdf et le fichier doit impérativement être nommé selon la règle suivante : AA_CnecaXX_PR2LA_Nom_Prenom_RA.pdf (avec AA pour les deux derniers chiffres de l'année de candidature, XX le numéro de la section, PR2LA (PR2 Liste d'aptitude), Nom et Prénom pour le nom de famille et le prénom du candidat).
Chaque exemplaire du rapport d'activité doit être accompagné d'un document séparé, le Résumé du Rapport d'activité nommé AA_CnecaXX_PR2LA_Nom_Prénom_Résume.pdf

GUIDE DE REDACTION
DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS/ES-CHERCHEURS/ES
actualisé après avis de la commission permanente de la CNECA

La couverture du rapport d'activité doit mentionner : nom, prénom, « Rapport d'activité », année, section CNECA.

L'ensemble est compilé au format pdf et le fichier doit impérativement être nommé selon la règle suivante : AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prenom_RA.pdf *(avec AA pour les deux derniers chiffres de l'année de candidature, XX le numéro de la section, MC ou MCHC ou MCHC-EE, ou PR2 ou PR1, ou PRX1 ou PRX2, le grade postulé, Nom et Prenom pour le nom de famille et le prénom du candidat).*

Chaque exemplaire du rapport d'activité doit être accompagné d'un document séparé, le Résumé du Rapport d'activité nommé AA_CnecaXX_MCHC_Nom_Prénom_Résume.pdf,

Le rapport d'activité doit permettre d'apprécier **toutes les activités** d'un(e) enseignant(e)-chercheur(e) **sur l'ensemble de sa carrière** dans un contexte spécifié **(dans le cas d'un rapport quadriennal, une attention particulière sera apportée sur les activités et réalisations des quatre dernières années)**. Il doit être convaincant et faire ressortir l'efficacité des actions, la part personnelle de l'enseignant(e)-chercheur(e) et la hiérarchie de ses activités. Des précisions sur la structure dans laquelle exerce l'enseignant(e)-chercheur(e) seront fournies pour faciliter la compréhension du lecteur. La présentation du rapport doit rester ouverte à toute initiative, pourvu qu'elle respecte les recommandations générales mentionnées dans ce guide. Pour son évaluation, une importance particulière est donnée aux bilans et perspectives qui témoignent du dynamisme et de la créativité de l'enseignant(e)-chercheur(e).

Le rapport d'activité doit être l'occasion pour un(e) enseignant(e)-chercheur(e) de faire le point sur le passé, d'en évaluer les aspects positifs et négatifs, et de projeter son action future en exprimant son ambition pour sa discipline, son établissement et sa propre carrière.

Les candidatures à un avancement de classe sont toujours examinées sous quatre angles : présentation du candidat, enseignement, recherche et développement, et autres activités liées, internes ou externes (y compris la réflexion sur les activités et les perspectives). L'équilibre du dossier doit être recherché, même si ce n'est pas une priorité impérative.

On attend des maîtres de conférences (MC) des réalisations pédagogiques, scientifiques et techniques, alors que pour les professeurs (PR) on appréciera un effort de conception, d'organisation, de relations et, dans tous les cas, le sens collectif et l'implication dans la vie de l'établissement.

Pour tous les grades, dans les disciplines cliniques, les activités spécifiques correspondantes sont à prendre en considération dans les différents types d'activité : enseignement, recherche, développement et/ou services.

Le rapport d'activité comportera un maximum impératif de 20 pages, hors annexes, (police 12 points), les chapitres suivants :

1. Présentation du candidat : cursus, mobilité, diplômes et formations complémentaires, grade et échelon avec l'ancienneté.

2. Activités d'enseignement.
3. Activités de recherche et de développement.
4. Autres activités.
5. Réflexion sur les activités et perspectives.

Le résumé du rapport d'activité comportera deux pages (police 12 points) avec :

- au recto : Nom, prénom, âge et ancienneté, établissement, discipline enseignée, grade postulé et résumé du rapport d'activité. Une attention particulière doit être portée à ce résumé qui doit être suffisamment précis et rappeler notamment les principaux éléments des différentes activités.
- au verso : une brève description des réalisations (cinq au maximum) que le candidat considère comme étant les plus marquantes de son cursus professionnel.

Pour le rapport quadriennal, l'enseignant(e)-chercheur(e) devra insister, dans la rédaction de la fiche résumé, sur les activités des quatre dernières années, en indiquant un bref rappel des activités antérieures.

Ce document est le principal support d'information pour les membres des autres sections siégeant en intersection pour les promotions de classe.

Ces deux fichiers **seront transmis par les intéressé(e)s au secrétariat de direction de l'établissement** de l'enseignant(e)-chercheur(e) et complétés par l'avis du directeur pour un envoi aux président(e)s (pour les PR) et vice-président(e)s maîtres de conférences (pour les MC) de la section CNECA concernée selon un calendrier précisé chaque année.

1. Présentation du/de la candidat(e)

1.1- État civil

Inclure date de naissance, date d'accès au grade et échelon actuel, section CNECA, établissement, adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique professionnels.

1.2- Cursus professionnel, fonctions exercées, mobilité

Avec indication chronologique des fonctions successives exercées et des établissements fréquentés (éviter les sigles).

Faire apparaître l'ancienneté dans la fonction publique **en nombre de mois** dans le corps et dans le grade actuels et préciser l'ancienneté d'enseignement.

1.3- Diplômes et formations complémentaires

Avec présentation chronologique des titres acquis et universités ou établissements correspondants.

S'agissant des doctorats ou de l'habilitation à diriger des recherches, la composition des jurys sera précisée.

Connaissance de langues étrangères (diplômes éventuels de langues).

Autres diplômes.

Faire apparaître clairement les stages de **formation non diplômante** suivis (en précisant le **nombre de jours**).

Appartenance à des sociétés savantes. Distinctions.

2. Activités d'enseignement

Préciser le cadre structurel dans lequel s'effectue l'enseignement : unité(s) pédagogique(s), département(s), etc, dotation en personnels, position et responsabilités personnelles.

Toutes précisions et données complémentaires quantitatives seront données en annexe. L'annexe A permet de présenter de manière factuelle et synthétique la production de certaines des activités.

En formation initiale, les activités d'enseignement sont renseignées selon les points suivants : par année d'études, avec le cas échéant équivalence de **niveau licence, master, doctorat** ; importance relative de l'implication de l'enseignant(e)-chercheur(e) en enseignements théorique et pratique ; contrôle des connaissances.

En formation continue, les mêmes rubriques doivent être renseignées.

2.1- Participation à l'enseignement de l'établissement

1 2.1.1- Services d'enseignement, réalisé pédagogique

En présence d'élèves ou d'étudiants (CM, TD, TP, TC et autres activités d'enseignement) exprimés en **heures équivalent TD par an**.

Fournir les détails, en utilisant le tableau synthétique joint en annexe B. De plus, le candidat devra fournir la grille en vigueur dans son établissement, validée par son conseil d'administration.

Indiquer dans chaque cas le nombre et le niveau des élèves ou étudiants concernés.

2 2.1.2- Démarches pédagogiques, responsabilités assumées

Exposer les objectifs de formation (relations avec l'amont, l'aval, les autres secteurs disciplinaires, la recherche, les milieux économique, social, professionnel), les objectifs d'apprentissage et les méthodes pédagogiques mises en place : programme prévu et réalisé, effectif.

Porter l'accent sur la part prise par l'intéressé dans la conception et la réalisation des programmes et de la pédagogie, sur l'articulation de son enseignement avec celui dispensé au sein du département pédagogique et de l'établissement. Indiquer les responsabilités assumées d'UV, d'UE, d'Unité, de dominante, etc…

3 2.1.3 - Création - Innovation - Evolution - Actualisation – Prospective

Attacher un intérêt particulier à présenter les activités innovantes en matière pédagogique (création de nouveaux enseignements, initiatives originales dans le domaine du suivi des étudiants, de l'évaluation de l'efficacité de l'enseignement ou dans le domaine des méthodes et techniques éducatives, des nouvelles technologies de la communication et de l'enseignement).

4 2.1.4 Encadrement d'étudiants pour l'enseignement (hors activités de recherche)

Inclure **tutorat, stages, visites d'entreprise, master, mastère spécialisé,** mémoires de fin d'étude à finalité de recherche, thèses d'exercice de nature bibliographique (pour les vétérinaires), internats, résidanats,

certificats, etc. (établir une liste nominative détaillée, groupée par type d'étudiants, à placer en annexe C).

Orientation et suivi des élèves et étudiants et débouchés : mentionner les relations avec les milieux professionnels, ainsi que la part effectivement prise dans l'orientation et la recherche de stages et de débouchés professionnels.

2.2- Participation à l'enseignement en France hors de l'établissement

Présenter le cadre structurel, les types de formation, la nature et l'importance de la contribution. Distinguer les enseignements rémunérés des enseignements non rémunérés.

2.3- Missions d'enseignement à l'étranger

Présenter l'objet des missions avec cadre administratif, pays, établissements, dates, durées *(liste détaillée à placer en annexe D)*.

2.4- Création de documents pédagogiques et publications d'enseignement

En formation initiale, formation continue, et à caractère professionnel ou technique.

En cas d'auteurs multiples, indiquer clairement quelle est la part personnelle (en pourcentage). La liste chronologique sous forme de références bibliographiques normalisées doit être placée en annexe E),

Polycopiés : nature (texte rédigé, documents, ...) volume (pages, présentation), place et utilisation dans la pédagogie, actualisation et renouvellement.

Supports audio-visuels et multimédia, ...

2 *3. Activités de recherche et de développement :*

3.1- Orientation générale

Présenter les activités dominantes, ainsi que les relations entre ces activités (recherche, développement) et l'enseignement (programme, stages, thèses, débouchés).

3.2- Cadre structurel de la recherche et du développement

Décrire sommairement le statut de l'unité : tutelles administratives et sources publiques et privées de financement.

Dotation en personnels et équipements (plateformes, plateaux techniques).

Position et responsabilités personnelles.

Préciser les relations personnelles avec les organismes de recherche et les structures de développement.

3.3- Objectifs - Thème(s) (genèse, état actuel, perspective) - Insertion dans les programmes locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux

Après avoir précisé les thèmes, décrire les partenariats éventuels avec les milieux scientifiques, techniques et professionnels, l'implantation et l'insertion dans le milieu économique et social. Donner une appréciation sur les résultats, les réalisations et les difficultés rencontrées, les impacts régional, national, international.

3.4- Encadrement de la recherche dans le cadre de l'activité de recherche personnelle

Inclure Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, ...) à finalité de recherche, thèses de doctorat et la gestion de projets (WorkPackage dans les ANR ou projets européens, par exemple).

Pour ces dernières, préciser impérativement le pourcentage de temps d'encadrement et, si possible, le devenir professionnel des diplômés. Etablir une liste nominative détaillée en annexe F).

3.5- Développement rural, agro-industriel

Inclure cadre structurel, responsabilités, thèmes, réalisations, projets. L'accent sera porté sur la part de responsabilité de l'intéressé dans la conception et la réalisation de programmes de développement et d'animation rurale. Les relations avec les milieux professionnels, agro-industriels et les impacts attendus ou enregistrés seront indiqués.

3.6- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

Décrire la participation à des projets de recherche transnationaux, aux programmes élaborés par la Commission européenne, à des missions de recherche à l'étranger, à l'accueil de chercheurs étrangers en France. Préciser les actions relevant de la coopération technique avec les pays en voie de développement dans le cadre de la politique française de coopération ou à la demande d'organismes internationaux. Fournir une liste exhaustive en annexe D.

3.7- Publications scientifiques et valorisation

Remplir le tableau de l'*annexe G* et fournir la liste chronologique des références bibliographiques normalisées en respectant la classification proposée dans l'intitulé de l'annexe G.

3 *4 - Autres activités*

4.1- Activités de prestation de service et d'expertise

Décrire la nature des prestations assurées par l'intéressé, les moyens mis en œuvre en personnels et matériels, l'ordre de grandeur du travail fourni (nombre annuel d'analyses, nature des examens, consultations, rémunération personnelle éventuelle, ...).

4.2- Responsabilité, fonctions et réseaux au service de l'établissement (y compris à l'international)

Décrire la participation aux instances internes de l'établissement (conseils et commissions) ; position de responsabilité individuelle (ex. : directeur-assesseur, équipe de direction, chef de département ou d'unité de recherche, responsabilité de service, responsable d'enseignement, animateur d'une équipe d'enseignement pluridisciplinaire) ; montage de partenariats transnationaux, participation aux

programmes communautaires, jumelage d'établissements ; organisation d'échanges d'enseignants et d'étudiants.

Organisation de programmes de coopération scientifique en réseau et de réunions ou congrès internationaux.

4.3- Participation à des jurys (membre ou rapporteur) internes et externes

Participation à des jurys de recrutement et de diplômes (thèse de doctorat, habilitation à diriger des recherches).

Autres jurys (enseignement, recherche, développement, clinique). Fournir une liste détaillée en annexe H.

4.4- Responsabilités et fonctions externes à l'établissement

Participation à des instances d'un autre établissement, par exemple.

4.5- Rayonnement national et international

Invitations à congrès pour conférences ; appartenance à des comités de lecture ; consultant pour le secteur public ou privé ; organisation de manifestations nationales et internationales ; etc.

4.6 - Appartenance à des commissions et des groupes de travail institutionnels

Groupes d'experts nationaux ou internationaux (EFSA, ANSES, HCERES, ANR, …), commissions nationales ou locales (CNECA, …), appui scientifique et technique, etc.

Indiquer clairement le cadre structurel dans lequel l'expertise est sollicitée, l'importance de l'activité collective et la part d'investissement individuel.

4 *5 - Réflexion sur les activités et perspectives*

Une attention particulière sera apportée à ce point, qui devra montrer l'analyse que fait le candidat de son parcours, l'équilibre ou non dans ses activités et ses perspectives.

Présenter d'une manière synthétique le bilan de ses activités passées, les enseignements tirés et les perspectives scientifiques et professionnelles.

Dégager les relations entre ses diverses activités, sa stratégie personnelle et au sein d'une équipe.

Pour les demandes de promotion, le candidat devra présenter **son projet** et les **éléments d'une progression significative** depuis sa dernière promotion, le cas échéant.

RECAPITULATIF DES ANNEXES A JOINDRE AU RAPPORT

Annexe A : Présentation factuelle et synthétique de la production des activités (quand cela n'est pas indiqué les données correspondent aux activités sur l'ensemble de la carrière) :

Heures d'enseignement en éq. TD en formation initiale (moyenne sur les 4 dernières années) :	Heures d'enseignement en éq. TD en formation continue (moyenne sur les 4 dernières années) :
Nombre et type de responsabilité(s) pédagogique(s) (4 dernières années) :	Nombre moyen d'étudiants encadrés (tutorat, stage, encadrement pédagogique) /an (4 dernières années) :
Nombre de missions d'enseignement hors établissement (et durée cumulée) :	Nombre de publications d'enseignement : 1er ou 2ème auteur : Avant-dernier ou dernier auteur : Autres places :
Nombre et % d'encadrement Thèse Université : Master 2 : Licence, Master 1 : BTS, IUT : Thèses vétérinaires expérimentales :	Nombre de publications internationales à comité de lecture : 1er ou 2ème auteur : Avant-dernier ou dernier auteur : Autres places : Nombre d'autres publications :
Nombre de communications à congrès (national (N) ou international (I)) : - conférences sur invitation : - conférences autres : - affiches/poster :	Nombre de brevet(s), de développement(s) industriel(s)
Nombre, type de contrats et montants cumulés :	Nombre et type de jury :
Types et durée de prestations et d'expertises :	Nombre de commissions et groupes de travail et durée cumulée :
Types de responsabilités actuelles au service de l'établissement : Nombre d'autres responsabilités actuelles :	Eléments de rayonnement national ou international reconnu (point 4.5) :

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées) – *cf. infra*

Annexe C : Encadrement d'élèves, tutorat, stagiaires (indiquer simplement les nombres par catégories : étudiants par année d'études, master, mastère spécialisé, certificats, etc.)

Annexe D : Missions d'enseignement, de recherche et de développement à l'étranger.

Annexe E : Publications d'enseignement (formation initiale, formation continue et à caractère professionnel ou technique) : articles publiés dans des périodiques ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) professionnels ; conférences et communications à congrès professionnels ; publications de transfert (publications d'enseignement rédigées, polycopiés) ; supports audio-visuels et multimédia ; CD-ROM ; montages Power Point, etc.

Rang auteur	Premier, deuxième	Avant-dernier, dernier	Autre	Total
Articles de formation continue				
Chapitres d'ouvrages				
Conférences et communications à congrès professionnels				

Annexe F : Encadrement de la recherche : Master ou Mastère spécialisé (si non inclus en 2.1.4), Licence, mémoires de fin d'étude (Thèses d'exercice expérimentales, BTS, IUT, …) à finalité de recherche (on se

contentera de donner les principaux thèmes et le nombre) ; thèses d'Université (liste nominative avec sujets, établissements, années, pourcentage d'encadrement et devenir professionnel).

Annexe G : Publications scientifiques et valorisation : articles dans des périodiques à comité de lecture ; articles dans des périodiques sans comité de lecture ; ouvrages (ou chapitres d'ouvrages) ; communications invitées ; rapports et communications à des manifestations régionales, nationales, internationales (scientifiques, techniques, professionnelles, en précisant celles qui donnent lieu à des Actes) ; thèses ou mémoires diplômants (soutenus par le candidat) ; rapports à diffusion restreinte ; brevets et logiciels ; autres.

Nombre par Rang d'auteur	Premier, deuxième	Avant-dernier, dernier	Autre	Total
Articles dans revues à comité de lecture				
Articles dans revues sans comité de lecture				
Chapitres d'ouvrage				
Communications invitées				
Communications à congrès avec actes				
Communications à congrès sans actes				
Brevets				

Liste des publications :
1 -
2 -
…

Annexe H : Participations à jurys (les qualifier et **indiquer uniquement** les participations effectives).

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-1 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

Annexe B : Tableaux récapitulatifs des activités d'enseignement (des trois dernières années ; il est possible d'utiliser également la grille de l'établissement en joignant la grille de référence avec les équivalences horaires appliquées).

Année n-2 : _____ (Compléter un tableau par année, pour chacune des trois dernières années)

La grille définissant les équivalences en heures de TD, propre à votre établissement, peut être utilisée mais la grille de référence doit être jointe.

Activités d'enseignement exprimées en heures éq. TD ***128h de cours = 192h de TD = 256 h de TC , article 6 du décret n° 92-171 modifié du 21 février 1992***	**Niveau licence**	**Niveau master**	**Niveau doctorat**	**Formation continue rémunérée**	**Formation continue non-rémunérée**	**Total**
Cours (1h cours = 1,5h éq TD)						
Travaux dirigés ou pratiques (1h TD ou TP =1h éq TD)						
Travaux cliniques (1h TC = 0,75h éq TD)						
Sous total						
Accompagnement de visites et voyages d'études						
Encadrement et évaluation des stages						
Encadrement et évaluation des mémoires de fin d'études						
Encadrement des stages de fin d'études						
Encadrement de travaux bibliographiques						
Encadrement de travaux non bibliographiques						
Tutorat						
Coordination de formation diplômantes						
Organisation de visites et de voyages d'études						
Recherche de stages						
Responsabilité d'un diplôme						
Autres activités de formation (en préciser la nature pour chacune des activités)						
Total général						

ANNEXE 4 : ACCUSE DE RECEPTION DE LA REMISE DU RAPPORT DU (DE LA) CANDIDAT(E) A L'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné(e) :

REPRESENTANT LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM : **PRENOM** :

FONCTION :

ETABLISSEMENT :

Atteste avoir reçu ce jour le rapport d'activité, annexes comprises, accompagné d'une fiche résumé sous forme de fichiers au format « pdf » de l'agent ci-dessous :

NOM : **PRENOM** :

CORPS :

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

SECTION CNECA : DISCIPLINE :

DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE (2E CLASSE) AU TITRE DE 2023

Fait à , le

Signature :

Le(la) représentant(e) de la direction de l'établissement:

Exemplaire à conserver par le(la) candidat(e) et par l'établissement.

ANNEXE 5: AVIS MOTIVÉ DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE D'ÉTABLISSEMENT

AVANCEMENT DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DOCUMENT A CARACTERE CONFIDENTIEL

CANDIDATURE POUR L'AVANCEMENT AU CORPS DE PR (2E CLASSE) AU TITRE DE 2023

NOM : **PRENOM** :

CORPS :

GRADE ACTUEL : ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

SECTION CNECA : DISCIPLINE :

ANNEE de RECRUTEMENT dans le CORPS :

ANNEE de NOMINATION dans le GRADE :

VALIDATION des renseignements figurant au dossier et AVIS MOTIVE du (de la) directeur(trice) d'établissement, au regard des activités d'enseignement et des tâches d'intérêt général figurant dans le rapport d'activité de l'agent (article 7 du décret 92-171 du 21 février 1992) :

FAIT à , le

Signature du (de la) directeur(trice) général(e) ou du (de la) directeur(trice),

Document à déposer sur la plateforme Osmose **au plus tard le vendredi 24 mars 2023.**

ANNEXE 6 : fiches d'évaluation

Fiche d'évaluation d'un candidat à la promotion (ou RQ) – sections 1 à 9

NOM, Prénom : **Age** :

Etablissement : **Discipline** :

Rubrique I : Présentation du candidat

- Cursus professionnel et mobilité Grade : -- Echelon : -- Depuis : --

A remplir

- Diplômes et formations complémentaires

A remplir

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :

1 2 3 4 5

Commentaires :

A remplir

Rubrique II : Activités d'enseignement

Formation initiale de l'établissement y compris les formations co-habilitées et portées en propre

- Réalisé pédagogique

A remplir

- Démarches pédagogiques, responsabilités assumées (responsabilités d'Unité pédagogique, d'UV, de modules, … en formation initiale de l'établissement, en master, en école doctorale)

A remplir

- Création, innovation pédagogiques (nouveaux cours, développement du numérique, …)

A remplir

- Encadrement (hors activités de recherche, cf. liste du guide de rédaction du rapport, internes, résidents, mémoires de stage, mémoires professionnalisants…)

A remplir

- Missions d'enseignement hors de l'établissement (France, étrangers)

A remplir

- Création de documents d'enseignements, réalisations pédagogiques

A remplir

- Publications d'enseignement

A remplir

Formation continue (diplômante ou non diplômante)

- Démarche, réalisé et innovation pédagogiques

A remplir

- Responsabilités assumées

A remplir

- Encadrement

A remplir

- Production de documents, de publications d'enseignement post-universitaires et communications

A remplir

Rang auteur	Premier/deuxième	Avant-dernier/Dernier	Autre	Total
Articles de formation continue				
Chapitres d'ouvrages				
Conférences et communications à congrès professionnels				

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :
1 2 3 4 5
Commentaires :
A remplir

Rubrique III : Activités de recherche et de développement

- Evolution du cadre structurel, thématique, démarche et projet

A remplir

- Responsabilités assumées, gestion de projets

A remplir

- Encadrement de masters, de thèses d'Université, etc.

A remplir

- Développement rural et agro-industriel

A remplir

- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

A remplir

- Publications et valorisation

Nombre par Rang d'auteur	1er /2nd	Avant Dernier/Dernier	Autre	Total
Articles dans revues à comité de lecture				
Articles dans revues sans comité de lecture				
Chapitres d'ouvrage				
Communications invitées				
Communications à congrès avec actes				
Communications à congrès sans actes				
Brevets				

A remplir

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :
1 2 3 4 5
Commentaires :
A remplir

Rubrique IV : Autres activités

- Activités de prestation de service et d'expertise

A remplir

- Responsabilités, fonctions et réseaux au service de l'établissement

A remplir

- Participation à des jurys internes et externes

A remplir

- Responsabilités et fonctions externes à l'établissement

A remplir

- Rayonnement national et international

A remplir

- Appartenance à des commissions et groupes de travail institutionnels

A remplir

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :
1 2 3 4 5
Commentaires :

A remplir

Réflexion sur les activités et perspectives

A remplir

- Faits marquants depuis la dernière promotion

A remplir

Avis du Directeur de l'ETABLISSEMENT :

A remplir

SYNTHESE SUR POINTS REMARQUABLES ET EQUILIBRE DU DOSSIER

Points Forts *(en indiquer entre 4 et 6)*	Points Faibles *(en indiquer entre 1 et 3)*
- A remplir - - - - -	- A remplir - -

EVALUATION FINALE (ET RECOMMANDATIONS AU CANDIDAT pour le RQ) :

A remplir

* Note : pour chaque groupe de critères, une appréciation de 3 correspond à une production de qualité. L'algorithme est le suivant :
3 : activités, réalisations, investissement **conformes à ce qui est attendu statutairement,** ou dans la moyenne de ce qui est observé dans le corps et le grade actuels
4 : activités, réalisations, investissement supérieurs à ce qui est attendu/fréquent pour une majorité des critères ; ou un à deux critères exceptionnels, les autres étant majoritairement normalement satisfaits
5 : activités, réalisations, investissement **exceptionnels dans une majorité des critères**
2 : activités, réalisations, investissement plutôt faibles dans une majorité des critères, ou un critère très faible sur un thème jugé très important, les autres étant normalement satisfaits
1 :activités, réalisations, investissement particulièrement faibles dans une majorité de critères

Fiche d'évaluation d'un candidat à la promotion (ou RQ) – section 10

NOM, Prénom : **Age** :

Etablissement : **Discipline** :

Rubrique I : Présentation du candidat

- Ancienneté dans le grade : Grade : Echelon : Depuis :

A remplir

- Ancienneté dans l'activité administrative :

A remplir

- Cursus professionnel et mobilité :

A remplir

- Diplômes et formations complémentaires :

A remplir

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :

1 2 3 4 5

Commentaires :

A remplir

Rubrique II : Activités d'enseignement et de recherche antérieures et présentes à la période d'activité d'animation et d'administration d'un établissement

Enseignement

Formation initiale de l'établissement y compris les formations co-habilitées et portées en propre

- Réalisé pédagogique

A remplir

- Démarches pédagogiques, responsabilités assumées (responsabilités d'Unité pédagogique, d'UV, de modules, … en formation initiale de l'établissement, en master, en école doctorale)

A remplir

- Création, innovation pédagogiques (nouveaux cours, développement du numérique, …)

A remplir

- Encadrement (hors activités de recherche, cf. liste du guide de rédaction du rapport)

A remplir

- Missions d'enseignement hors de l'établissement (France, étrangers)

A remplir

- Production de documents d'enseignements, réalisations pédagogiques

A remplir

Formation continue (diplômante ou non diplômante)

- Démarche, réalisé et innovation pédagogiques

A remplir

- Responsabilités assumées

A remplir

- Encadrement

A remplir

- Production de documents ou de publications d'enseignement post-universitaires, réalisations pédagogiques et communications

A remplir

Rang auteur	Premier/deuxième	Avant-dernier/Dernier	Autre	Total
Articles de formation continue				
Chapitres d'ouvrages				
Conférences et communications à				

congrès professionnels				

Recherche et développement

- Cadre structurel, thématique, démarche et projet

A remplir

- Responsabilités assumées, gestion de projets

A remplir

- Encadrement de masters, de thèses d'Université, etc.

A remplir

- Développement rural et agro-industriel

A remplir

- Recherche dans le cadre de la coopération internationale

A remplir

- Publications et valorisation

Nombre par Rang d'auteur	1er / 2nd	Avant Dernier/Dernier	Autre	Total
Articles dans revues à comité de lecture				
Articles dans revues sans comité de lecture				
Chapitres d'ouvrage				
Communications invitées				
Communications à congrès avec actes				
Communications à congrès sans actes				
Brevets				

A remplir

Appréciation pour l'ensemble de la rubrique II (entourer le chiffre retenu*) :

1 2 3 4 5

Commentaires :

A remplir

Rubrique III : Activités d'animation de gestion ou de pilotage/management

Animation et participation aux activités collectives

- Activités de prestation de service et d'expertise

A remplir

- Participation aux instances de l'établissement

A remplir

- Responsabilités de service de l'établissement d'intérêt général

A remplir

- Participation à des jurys internes et externes

A remplir

- Responsabilités et fonctions externes à l'établissement

A remplir

- Rayonnement national et international

A remplir

- Appartenance à des commissions et groupes de travail institutionnels

A remplir

Activités en interne

- Niveau(x) de responsabilité dans l'établissement

A remplir

- Rôle dans la stratégie d'évolution de l'établissement, de la constitution du projet d'établissement, du contrat, de l'évaluation de l'Ecole…

A remplir

- Rôle de manageur : constitution d'équipes et mise en œuvre

A remplir

- Innovations organisationnelles et création de valeurs

A remplir

Appréciation (entourer le chiffre retenu*) :

1 2 3 4 5



Commentaires :

A remplir

Réflexion sur les activités et perspectives

A remplir

- Faits marquants depuis la dernière promotion

A remplir

Avis du Directeur de l'ETABLISSEMENT :

A remplir

SYNTHESE SUR POINTS REMARQUABLES ET EQUILIBRE DU DOSSIER

Points Forts *(en indiquer entre 4 et 6)*	Points Faibles *(en indiquer entre 1 et 3)*
- A remplir - - - - -	- A remplir - -

EVALUATION FINALE (ET RECOMMANDATIONS AU CANDIDAT pour le RQ) :

A remplir

* Note : pour chaque groupe de critères, une appréciation de 3 correspond à une production de qualité. L'algorithme est le suivant :
3 : activités, réalisations, investissement conformes à ce qui est attendu statutairement, ou dans la moyenne de ce qui est observé dans le corps et le grade actuels
4 : activités, réalisations, investissement supérieurs à ce qui est attendu/fréquent pour une majorité des critères ; ou un à deux critères exceptionnels, les autres étant majoritairement normalement satisfaits
5 : activités, réalisations, investissement exceptionnels dans une majorité des critères
2 : activités, réalisations, investissement plutôt faibles dans une majorité des critères, ou un critère très faible sur un thème jugé très important, les autres étant normalement satisfaits
1 : activités, réalisations, investissement particulièrement faibles dans une majorité de critères

ANNEXE 7 : Modalités de classement

Conformément à l'article 5 du décret 2002-398, lors de leur nomination dans le corps de professeurs de l'enseignement supérieur agricole, par dérogation au décret n° 2009-1031 du 26 août 2009 modifié, les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole sont classés selon les modalités suivantes :

SITUATION DANS LE CORPS DE MAÎTRES DE CONFÉRENCES	SITUATION DANS LE CORPS DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE dans la limite de la durée de l'échelon
Maîtres de conférences du premier grade	Professeurs de l'enseignement supérieur agricole du premier grade	
9e échelon	5e échelon	Ancienneté acquise dans la limité de six mois
8e échelon	5e échelon	Sans ancienneté
7e échelon	4e échelon	Sans ancienneté
6e échelon	3e échelon	Sans ancienneté
5e échelon	2e échelon	Sans ancienneté
Maîtres de conférences du deuxième grade	Professeurs de l'enseignement supérieur agricole du premier grade	
Echelon exceptionnel	7e échelon	Ancienneté acquise
6e échelon	6e échelon	Ancienneté acquise
5e échelon	5e échelon	Ancienneté acquise, majorée de sept mois
4e échelon	5e échelon	1/12 de l'ancienneté acquise, majoré de six mois
3e échelon	4e échelon	Ancienneté acquise dans la limité de six mois
2e échelon	3e échelon	Ancienneté acquise dans la limité de six mois
1er échelon	2e échelon	Ancienneté acquise dans la limité de six mois